



Fiche de poste n° S12006-2

Cadre de Santé

CMP – CATTP - EMPP CHARTRES

1 – **Définition :**

Le cadre organise en collaboration avec les médecins, le dispositif paramédical de prévention, d'accueil, d'évaluation, d'orientation et de soins ambulatoires.

Il est garant de la sécurité de ce dispositif, de son efficacité et de son adéquation avec les besoins des usagers et partenaires.

2 – **Conditions d'exercice**

Le Cadre de Santé encadre les infirmier(ères), les Assistants Médico-Administratifs, et les Agents de Services Hospitaliers.

Outre son rôle d'interface avec les autres cadres paramédicaux, le cadre supérieur et les médecins du pôle, il effectue son travail en collaboration étroite avec le cadre socio-éducatif du Centre Hospitalier sur l'ensemble des questions touchant aux partenariats avec les réseaux et partenaires sociaux.

Lieu d'exercice de l'activité:

Il a pour résidence administrative « Chartres » et prend son service aux Centres Médico Psychologiques , 1 rue Gabriel Lelong à Chartres. Il doit être en mesure de se déplacer fréquemment dans le cadre de ses missions. A ce titre, il bénéficie d'un ordre de mission permanent .

Horaires roulements rythme de travail :

Il effectue son service du lundi au vendredi et participe au roulement de gardes de week-end et jours fériés des unités d'hospitalisation de l'établissement. Son temps de travail est de 7h40 et il adapte sa présence horaire aux différents engagements et nécessités de service.

Ses congés sont concertés avec le cadre de l'hôpital de jour mutualisé et le cadre supérieur de santé afin d'assurer la continuité de l'encadrement des deux structures.

MISSIONS particulières	COMPETENCES particulières
Encadrement de quatre équipes distinctes dans une dynamique de projet partagé	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir prendre en compte les identités et projets de chaque équipe et les fédérer sur des projets globaux partagés ou mutualisés - Adapter et conduire les réunions d'information ou de travail selon les enjeux sectoriels ou communs - Adopter une attitude de management qui encourage l'enrichissement et l'autonomie professionnelle, fédère les compétences et induit le respect des différences liées aux parcours, expertises et aux valeurs professionnelles.
Contribution à la simplification, formalisation et fluidité du parcours du patient	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser et assurer la coordination des soins et des conduites de projets entre le CMP, l'EMPP et les autres structures de soins
Contribution au réseau social et médico-social	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer en collaboration avec le cadre socio-éducatif un rôle d'interface, en stimulant, organisant et accompagnant les actions de partenariat.

MISSIONS particulières	COMPETENCES particulières
Confidentialité	- Savoir créer les conditions de partenariat qui respectent les droits des usagers et utiliser les outils de partage d'information validés institutionnellement .
Communication	- Concevoir et partager des actions d'information en collaboration pour renforcer la connaissance mutuelle entre partenaires et l'efficacité de notre collaboration
Prévention	- Participer à des actions de santé publique avec des partenaires sociaux ou associations d'usagers ou familles de personnes souffrants de troubles psychiatriques
Élaboration et mise à jour du projet du CMP dans le cadre de la mutualisation en tenant compte de l'évolution de la demande de soins et le parcours de soin sur le territoire	- Savoir dégager des priorités avec l'équipe médicale tout en préservant une offre de soins diversifiée et adaptée aux besoins de la population - Insister tout particulièrement sur la prise en charge des patients les plus dépendants, isolés et avec moins de ressources
CATTP (Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel)	- Impulser une dynamique de soins diversifiée et multidisciplinaire qui prenne en compte les besoins de la population en proposant des activités de groupe principalement socialisantes et à intention de soins spécifiques (découlant des orientations de l'établissement et du pôle)
Équipe Mobile Précarité en Psychiatrie (EMPP)	- Organiser et accompagner les actions décidées par le Comité de Pilotage - Contribuer à l'articulation de l'EMPP et de la Permanence d'Accès aux Soins de Santé en psychiatrie en collaboration avec le cadre socio-éducatif - Tenir le rôle de référent auprès des différents partenaires (structures d'accueil, d'aide sociale, etc) - Permettre l'articulation de l'EMPP avec les partenaires en rappelant les orientations et missions de l'équipe et en orientant le partenaire en recherche de soutien

Relations professionnelles spécifiques:

Réseau interne

- Savoir créer un climat de confiance et de collaboration avec toutes les unités du Centre Hospitalier.

Réseau externe

- Savoir évaluer et prendre en compte les besoins et les ressources des usagers, des familles et des partenaires
- Instaurer des liens durables non personne-dépendant en recherchant à établir une communication fluide, une confiance mutuelle et une collaboration efficace pour assurer une prise en charge aux usagers de qualité.

Siège social

32 rue de la Grève
28800 Bonneval

tél. 02 37 44 76 00

fax 02 37 44 76 82

www.ch-henriey.fr